Nations Unies S/PV.4799

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4799e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 30 juillet 2003, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4799e séance, tenue à huis clos le 30 juillet 2003, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Géorgie".

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président, avec l'assentiment de ce dernier, a adressé une invitation à Mme Heidi Tagliavini, Représentante spéciale du Secrétaire général en Géorgie et chef de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

Le Président, avec l'assentiment du Conseil, a invité le représentant de la Géorgie, à sa demande, à participer à l'examen de la question sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de Mme Tagliavini.

Les membres du Conseil, Mme Tagliavini et le représentant de la Géorgie ont procédé à un échange de vues constructif. »

03-44632 (F) 300703 300703